CESE Wallonie

Pôle
Ruralité

# AVIS

RUR.21.283.AV-Nature

## Demande d'agrément émanant de l'association Natagora – Extension et renouvellement de l'agrément de la Réserve naturelle de Breuvanne (Tintigny, Habay et Chiny)

Avis adopté le 29/10/2021

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 90
pole.ruralite@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

**DONNEES INTRODUCTIVES**

Demande

| | |
|---|---|
| *Demandeur :* | SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV |
| *Structure consultée :* | Pôle Ruralité - Section Nature |
| *Type de dossier :* | Demande d'agrément d'une réserve naturelle (extension et renouvellement) |
| *Date de réception :* | 11/10/2021 |
| *Références :* | Néant |

Avis

| | |
|---|---|
| *Référence légale :* | Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 concernant l'agrément des réserves naturelles et le subventionnement des achats de terrains à ériger en réserves naturelles agréées par les associations privées |
| *Délai de remise d'avis :* | 45 jours |
| *Préparation de l'avis :* | Visioconférence du 27/10/2021 |

**AVIS**

Après un premier examen du dossier sous rubrique en visioconférence le 27 octobre 2021, suivi d'une consultation des membres par voie électronique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à son propos, tout en relevant sa qualité et l'intérêt manifeste des différentes parcelles faisant l'objet de cette demande d'agrément (extension et renouvellement). Ce type de dossier s'inscrit par ailleurs dans l'objectif affiché par le Gouvernement de mettre en œuvre progressivement, au cours de la législature, un réseau écologique fonctionnel grâce entre autres à la reconnaissance annuelle de l'ordre de 1.000 ha de nouvelles réserves naturelles (DPR, page 81).

Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »